

Table ronde politique du 14 mars 2024

Intervention inaugurale par Anne-Hélène Lulling, Secrétaire générale de l'Interfédéré

Madame la Ministre,
Mesdames, Messieurs les Députés,
Chers partenaires,
Chers collègues,

Je suis très heureuse de vous accueillir aussi nombreux dans cette salle de la Bourse de Namur pour ce débat qui réunit des représentants des six partis francophones de notre pays. Je les remercie tout particulièrement pour leur présence, ainsi que Charlotte Baut, qui sera chargée d'animer et de modérer ce débat. Alors, pourquoi cette table ronde ? Pourquoi ce débat sur le paysage de l'insertion socioprofessionnelle en Wallonie ?

Nous sommes à moins de trois mois des élections régionales, élections qui auront pour nous une importance capitale... Quand je dis « nous », je parle bien sûr des professionnels de l'insertion, de l'emploi et de la formation mais aussi des publics plus vulnérables sur le marché du travail. Et cela ne vous aura sans doute pas échappé, le travail et l'emploi sont déjà bien présents au cœur de la campagne...

Ces thématiques occupent une place de choix dans le programme des partis francophones. Certes, si les diagnostics sont souvent identiques, ce sont les moyens à déployer, les ressources à mobiliser et les actions à mettre en œuvre qui divisent. C'est donc pour faire le point sur ces enjeux et sur les pistes d'actions avancés par les uns et les autres que nous avons décidé d'organiser ce débat. Un débat que je qualifierai aujourd'hui de **central – de complexe – et de nécessaire**.

Un débat central tout d'abord !

Nous sommes bien entendu conscients que de nombreux défis attendent les pouvoirs publics en Wallonie. Que ce soit en matière d'environnement, de logement, d'aménagement du territoire, d'agriculture, de mobilité, de santé et de finances publiques. Mais les enjeux en termes d'emploi seront sans aucun doute essentiels. Si l'on regarde les chiffres, il y a aujourd'hui un peu plus de 230 000 demandeurs d'emploi en Wallonie. On compte également près de 3,5 % de la population qui bénéficie d'un revenu d'intégration ou d'une aide financière équivalente. Ainsi qu'un nombre toujours plus important d'hommes et de femmes sous le régime de l'assurance maladie-invalidité.

Le taux d'emploi en Wallonie, actuellement sous la barre des 66 %, est en-dessous des intentions de la Déclaration de politique régionale 2019-2024, qui visait un taux de 68,7 %. Je rappelle aussi qu'un nouvel objectif, inscrit dans le Plan de relance wallon, monte même la barre à 75 % pour les personnes âgées entre 20 et 64 ans à l'horizon 2030. Nous en sommes loin ! Nous avons encore du chemin à parcourir.

Au-delà des objectifs chiffrés du gouvernement, il y a aussi la réalité du terrain. Je veux parler ici du travail que nous – partenaires de l’insertion socioprofessionnelle – effectuons au quotidien en faveur de personnes à la recherche d’un ancrage social et d’un emploi. Un emploi que l’on souhaite évidemment durable et de qualité. Car ne nous trompons pas de sujet ! Ces personnes – celles que nos professionnels de première ligne conseillent, accompagnent et forment tous les jours – ces personnes veulent pour une très grande majorité d’entre elles décrocher un emploi, avoir un travail utile et valorisant, leur garantissant des droits et une sécurité d’existence.

Et si comme l’a rappelé récemment le premier Ministre français Gabriel Attal, « le travail est un devoir », il est aussi et avant tout un vecteur de relations sociales, une source de satisfaction, de reconnaissance et de valorisation dans la société.

Le travail offre des garanties matérielles mais il constitue également un élément clé d’épanouissement et d’émancipation. C’est pourquoi il est nécessaire de s’interroger : comment faire en sorte que chaque personne dans notre société, en âge et en capacité de travailler, puisse saisir une opportunité et trouver l’activité professionnelle qui corresponde à son projet et à ses compétences ? Cette question est évidemment compliquée dans la mesure où, en matière d’emploi, il n’y a ni recettes miracles, ni mode d’emploi...

Pour ces raisons, le débat est donc central, mais il est aussi complexe !

Nous le savons tous, la politique du – « il n’y a qu’à... » – ou du – « il suffit de... » – ne résiste pas une seconde à la complexité des processus menant à l’insertion professionnelle. On ne peut nier les efforts fournis par les acteurs du marché du travail, les entreprises et les acteurs intermédiaires que nous sommes. On ne peut que saluer aussi certaines mesures prises par les pouvoirs publics en faveur des personnes qui subissent de multiples exclusions sociales et économiques.... Mais force est de constater que des difficultés persistent et que le plein emploi ne se décrète pas d’un claquement de doigts.

Tous les jours, sur le terrain, nous voyons concrètement les difficultés à résoudre par exemple le problème des métiers en pénurie, c’est-à-dire des emplois disponibles qui ne trouvent pas preneurs alors que le nombre de personnes au chômage reste conséquent et que des politiques publiques incitatives ne cessent de faire preuve d’imagination pour encourager les personnes à postuler.

Nous ne pouvons également que constater parfois la difficulté à attirer, à mobiliser et à fidéliser des personnes en formation, malgré toute la richesse et la variété de l’offre de formation. Enfin, nous savons que l’emploi est une affaire d’offre et de demande de travail, de salaires, de contenu, de bien-être, de mobilité et de bien d’autres facteurs encore... Mais la question qui se pose, comme c’est souvent le cas à l’approche de nouvelles élections : des réformes sont-elles nécessaires ? Et si oui, lesquelles ? Quelles politiques mener ?

On mesure à quel point **le débat est bel et bien nécessaire.**

Avant de céder la place à nos intervenants, je voudrais attirer votre attention sur quatre questions qui nous semblent fondamentales. Soit parce qu’elles émanent de certains programmes politiques, soit parce qu’elles ont déjà fait l’objet de déclarations publiques, soit parce qu’elles résonnent déjà pour certains comme des slogans de campagne. Permettez-moi de clarifier devant vous le positionnement de l’Interfédé en la matière...

1° Première question : faut-il limiter les allocations de chômage dans le temps, exclure les chômeurs après deux années d'inactivité professionnelle et les diriger vers le CPAS ?

Pour l'Interfédéré, la réponse est sans détour non !

Les politiques d'activation et d'exclusion sont pour nous contre-productives : on sait en tout cas aujourd'hui qu'elles ne sont pas la panacée et qu'elles n'ont pas été en mesure d'éliminer le problème du chômage. L'exclusion du chômage ne ferait que renforcer la pauvreté. Nous encourageons par contre une réflexion approfondie sur les pièges à l'emploi, de même qu'une réflexion sur les pièges à la formation.

L'Administratrice générale du Forem, qui nous fait le plaisir de sa présence aujourd'hui, a déjà plusieurs fois évoqué la nécessité de devoir réenchanter le monde du travail : nous sommes d'avis que cela passe par des carottes plutôt que par des bâtons. Il en va de même pour la formation. Nous plaignons à ce sujet dans notre memorandum pour une révision du statut des stagiaires qui les inciterait davantage à se former.

2° Deuxième question : faut-il conditionner le financement public des opérateurs de formation au taux de remise directe à l'emploi ?

Pour l'Interfédéré, la réponse est non !

Nous avons récemment publié une carte blanche à ce sujet, en expliquant le rôle des dispositifs de formation, et la nécessité de tenir compte des transformations socio-économiques qui sont à l'œuvre à une époque donnée. Et malheureusement la nôtre est marquée par un contexte particulièrement alarmant : précarisation d'une partie grandissante de la population, désaffiliation sociale, fractures numériques, difficulté d'accès aux droits fondamentaux, etc.

C'est d'ailleurs pour ces raisons et compte tenu de la grande hétérogénéité des situations des publics éloignés de l'emploi que nous défendons, en amont d'une remise directe à l'emploi, l'intérêt de devoir aussi dans certains cas initier des démarches d'accompagnement et d'émancipation des personnes. C'est ce que font les 150 CISP chaque année en Wallonie, en formant entre 12.000 à 15 000 stagiaires dans plus de 400 filières de formation.

Je rappelle que la prise en compte de la personne dans sa globalité est pour nous une valeur cardinale et constitue notre réelle marque de fabrique. Bien entendu, nous devons aussi investir, innover, être agiles, nous adapter aux évolutions de la société et du marché du travail. C'est pourquoi, dans cette optique, nous demandons également aux pouvoirs publics de repenser les modalités de financement de nos centres et de créer un Fonds d'investissement ainsi qu'un Fonds d'innovation pour le secteur.

Nous sommes aussi conscients que les dispositifs de formation doivent répondre aux intérêts des apprenants en matière de montée en compétences. Ceci m'amène tout naturellement à ma troisième question :

3° Faut-il articuler les dispositifs et les actions de formation ainsi que les politiques d'emploi avec les entreprises ?

Pour l'Interfédéré, la réponse est oui !

Mais sans pour autant que cela devienne une priorité aveugle ou une finalité sans nuance. Nous ne défendons pas une politique de l'emploi et de la formation utilitariste et adéquationniste.

L'emploi est une question de responsabilité partagée et l'entreprise doit aussi clairement jouer un rôle en la matière. Nous plaidons dans cette direction depuis longtemps et nous en avons fait un des thèmes de discussions de notre dernière Assemblée sectorielle.

Quelles formations, quelles compétences mais aussi quel rôle et quelle responsabilité pour les entreprises ? Mais nous réclamons aussi, pour les personnes les moins qualifiées, une véritable politique d'insertion, conduisant à des emplois d'insertion et au développement d'entreprises d'insertion, en partenariat notamment avec le secteur de l'économie sociale.

4° Enfin, quatrième et dernière question : faut-il réorganiser le paysage de l'insertion socioprofessionnelle ?

Pour l'Interfédéré, la réponse est clairement oui.

C'est le thème de cette table ronde. C'est un des quatre axes prioritaires de notre mémorandum, au même titre que la lutte contre la désaffiliation des publics, le renforcement du droit des stagiaires et le soutien au développement des centres. Certains en appellent à une rationalisation du paysage, avec moins d'intervenants. D'autres, et c'est notre cas, plaident en faveur d'une meilleure lisibilité, d'une meilleure articulation, complémentarité et coopération entre les opérateurs et partenaires, dans le seul but de mieux servir les bénéficiaires, à savoir les demandeurs d'emploi et, en particulier, celles qui sont plus vulnérables sur ce marché du travail.

Nous souhaitons aussi un renforcement de la légitimité et du champ d'actions des Instances Bassin. Dans ce paysage, la place du Forem est en débat. Il doit certes continuer à outiller et accompagner les demandeurs d'emploi et les entreprises. Mais doit-il continuer à former, ou comme déjà entendu, être un régisseur-ensemblier, à savoir l'organisateur des prestataires de la formation et de l'insertion sans pour autant lui-même former ?

Pour conclure, je voudrais rappeler que tous ces débats et les politiques à mener en matière d'emploi et de formation n'auront de sens que si elles ont DU sens pour les acteurs concernés. Je pense à la société dans son ensemble, aux entreprises mais aussi et surtout aux personnes qui cherchent un emploi.

Bien évidemment, les réponses ne sont jamais simples... Mais je ne doute pas que cette salle de la Bourse, historiquement un lieu de rencontres réservé aux échanges de capitaux, va se transformer pour l'occasion en un lieu d'expressions et d'échanges d'idées, dans un climat constructif et courtois, respectueux des positions de chacune et de chacun.

J'espère en tout cas que ce débat à Namur sur le paysage de l'insertion socioprofessionnelle, – aussi central, complexe et nécessaire soit-il – rencontre, demain et au-delà, un large écho...

Je vous remercie pour votre attention !

Anne-Hélène Lulling,
Secrétaire générale de l'Interfédération des CISP